Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-247-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget primitif 2026 – Budget annexe parcs de stationnement

Rapporteur : Patrick RIEHL
N°CC2025-247

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	69
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	76
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-247-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ;Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-247-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

Il a été exposé,

Le budget primitif 2026 du budget annexe Parcs de stationnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **244 855 €** en section de fonctionnement ;
- **94 475 €** en section d'investissement.

Cela représente **un total de 339 329 €** qui se répartit comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	150 380	Réelles	160 309
Ordre	94 475	Ordre	84 546
TOTAL	**244 855**	**TOTAL**	**244 855**

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Réelles	9 929	Réelles	0
Ordre	84 546	Ordre	94 475
TOTAL	**94 475**	**TOTAL**	**94 475**

Constituent des opérations d'ordre :

- l'amortissement des biens (94 475 € - Dépense de fonctionnement/Recette d'investissement) ;
- l'amortissement des subventions (84 546 € - Recette de fonctionnement/Dépense d'investissement) ;

Ces opérations, à la différence des opérations réelles, n'impactent pas la trésorerie. Leur solde net constitue l'autofinancement qui vient financer tout ou partie des investissements.

Pour rappel, le parking de la gare de Dreux a été construit par la Communauté d'agglomération Pays de Dreux en 2018 et a ouvert ses portes au public le 2 janvier 2019. Il comporte 300 places sur sept demi-niveaux dont deux à ciel ouvert et est ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Le parking dispose d'emplacements de rechargement des véhicules électriques.

Les usagers sont essentiellement des navetteurs faisant le trajet entre la région parisienne et le territoire drouais. La **fréquentation du parking continue d'augmenter chaque année**.

L'objectif pour 2026 est d'équilibrer les recettes et les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un état de propreté et de service satisfaisants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-247-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026

1. Dépenses et recettes réelles de **fonctionnement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DEPENSES REELLES			
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	144 578	133 680
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 700	16 700
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	0
Total dépenses réelles		**159 278**	**159 278**
RECETTES REELLES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	170 278	160 309
Total recettes réelles		**170 278**	**160 309**

Les principales **charges à caractère général (chapitre 011)** sont les dépenses d'électricité (20 000 euros) dont il convient d'envisager la refacturation aux usagers rechargeant leur véhicule, la taxe foncière sur les propriétés bâties (35 000 euros), les dépenses de maintenance sécurité et de nettoyage des locaux, l'assurance multirisques, les produits d'entretiens et les frais de télécommunication. L'écart de BP à BP s'explique par la diminution des dépenses d'électricité en raison du nouveau contrat plus favorable.

Les **charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)** sont constituées des frais de personnel refacturés par la Ville de Dreux à l'Agglo du Pays de Dreux dans le cadre d'une convention.

L'évolution prévisionnelle des **produits de services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)** prend en compte le volume d'abonnements et d'entrées dans le parking en 2024, l'inscription est donc prudente.

2. Dépenses et recettes réelles d'**investissement**

Elles se répartissent comme suit :

		BUDGET PRIMITIF 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
DEPENSES REELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 000	9 929
Total dépenses réelles		**11 000**	**9 929**
RECETTES REELLES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0
Total recettes réelles		**0**	**0**

Le montant des **dépenses réelles d'investissement en 2026** s'élèverait à 9 929 euros correspondant à une provision pour de petits travaux. Ces dépenses seront autofinancées par l'excédent de la section de fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-247-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publié le : 05/01/2026

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les instructions budgétaires et comptables M4, M57 ;
VU la délibération n°2025-203 du conseil communautaire du 17 novembre 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2026
VU le projet de budget primitif 2026 du budget annexe parcs de stationnement avec annexe détaillée par Chapitre et par Nature.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe parcs de stationnement arrêté tant en dépenses qu'en recettes aux sommes indiquées en annexe.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : - 5 JAN. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** - 5 JAN. 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251215-CC2025-247-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/01/2026
Publication : 05/01/2026